

**DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU LUNDI 12 octobre 2026 à 20 h00

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres excusés ou absents	0
Nombre de procuration	0
Nombre de votant	19

Etaient présents : Mmes et Mrs PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, PROVENS Rémi, VITSE Michèle, Boris MOISSONNIER, GAUTHIER Isabelle, TROIANO Matthieu, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, PICARD Marc, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, POUARD Alexandra, SIVIGNON Morgane, TERRAILLON Denis

Excusée :

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

Secrétaire de séance : M. Marc PICARD

LISTE des DÉLIBÉRATIONS

DATE	DÉLIBÉRATION	OBJET	APPROUVÉE / REJETÉE
12/10/2026	DEL20260709-61	Mise à jour des membres des commissions communales suite démission d'un conseiller municipal	Approuvée à l'unanimité
12/10/2026	DEL20260709-62	Travaux de signalisation pour la sécurisation du passage à niveau PN n°37 – Le Mollard	Approuvée à l'unanimité
12/10/2026	DEL20260709-63	Alarmes et télésurveillance des bâtiments communaux	Approuvé à l'unanimité
12/10/2026	DEL20260709-64	Vente de parcelles communales F 1763, F 1762, F 1759 et F 1758	Approuvé à l'unanimité
12/10/2026	DEL20260709-65	Sécurisation du Cheminement des enfants entre l'école et le nouveau restaurant scolaire	Approuvée à l'unanimité
12/10/2026	DEL20260709-66	Déplacement des jeux pour enfants de l'Espace Détente de Salles	Approuvée 17 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTION



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARR. DE BOURG EN BRESSE
CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 12 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19	19

Date de la convocation
5 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation
5 octobre 2026

N° acte : DEL20260709-061

L'an deux mil vingt six
et le douze du mois d'octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame
Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE Michèle, TROIANO Matthieu, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, Alexandra POUARD, TERRAILLON Denis, SIVIGNON Morgane, MOISSONNIER Boris, Marc PICARD

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance :

ÉLECTION des MEMBRES aux COMMISSIONS COMMUNALES

Mise à jour – annule et remplace la délibération DEL20262003-36 du 30 mars 2026

Madame le maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Emiie CHABERT, enregistrée en Mairie le 22 septembre 2026.

Cette démission prenant effet immédiatement à cette même date, il convient de procéder à la mise à jour de la composition du Conseil Municipal. Conformément aux dispositions applicables, M. Marc PICARD, suivant de liste, devient conseiller municipal en remplacement de Mme Emilie CHABERT.

Cette nouvelle composition du Conseil Municipal nécessite également de procéder à la modification de la composition des commissions municipales dans lesquelles Mme Emilie CHABERT était membre.

Le Conseil Municipal procède, suivant les articles L2121-21 à L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation des différentes commissions communales ainsi que les membres qui y siègeront.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20261016-DEL20260709-061-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

PROCES VERBAL de DESIGNATION des DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES et des DELEGUES

COMMISSION TRAVAUX (Voirie – réseaux – bâtiments) 18 voix POUR 0 CONTRE

Sous-commission voirie – matériel :

Pascal VIEUDRIN
Alexandra POUARD
Santo DURO VENTURA
Matthieu TRIANO
Michèle VITSE
Marc PICARD

Sous-commission travaux bâtiments réseaux humides :

Pascal VIEUDRIN
Jean-François PICQUIER
Sylvain CHARREL
Régine MATHY

COMMISSION URBANISME 18 voix POUR 0 CONTRE

Régine MATHY
Bernard BOUVET
Santo DURO VENTURA
Denis TERRAILLON
Michèle VITSE
Marc PICARD

COMMISSION FINANCES 18 voix POUR 0 CONTRE

Jean-François PICQUIER
Michèle VITSE
Valérie BOUDET
Pascal VIEUDRIN
Nathalie BERNARD
Bernard BOUVET

COMMISSION SCOLAIRE / CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS 18 voix POUR 0 CONTRE

Nathalie BERNARD
Isabelle GAUTHIER
Alexandra POUARD
Gaëlle BARATAY
~~Emilie CHABERT~~
Denis TERRAILLON
Marc PICARD

COMMISSION COMMUNICATION et CULTURE 18 voix POUR 0 CONTRE

Valerie BOUDET
~~Emilie CHABERT~~
Régine MATHY
Rémi PROVENS
Boris MOISSONNIER
Pascal VIEUDRIN
Morgane SIVIGNON

COMMISSION AMENAGEMENT FORESTIER 18 voix POUR 0 CONTRE

Pascal VIEUDRIN
Bernard BOUVET
Rémi PROVENS

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20261016-DEL20260709-061-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE 18 voix POUR 0 CONTRE

Valérie BOUDET
Gaëlle BARATAY

COMMISSION CONTRATS ET CONTROLES REGLEMENTAIRES 18 voix POUR 0 CONTRE

Jean-François PICQUIER
Sylvain CHARREL

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 12 octobre 2026

**Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE**





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARR. DE BOURG EN BRESSE

CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 12 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19	19

Date de la convocation
5 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation
5 octobre 2026

N° acte : DEL20260709-062

L'an deux mil vingt six
et le douze du mois d'octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame
Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE
Michèle, TROIANO Matthieu, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET
Bernard, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, Alexandra POUARD,
TERRAILLON Denis, SIVIGNON Morgane, MOISSONNIER Boris, Marc PICARD

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance :

TRAVAUX DE SIGNALISATION POUR SECURISATION DU PASSAGE A NIVEAU PN n°37 Le Mollard

Dans le cadre de la politique nationale de sécurisation des passages à niveau, l'État et SNCF
Réseau ont engagé un programme visant à renforcer la sécurité sur les passages à niveau
identifiés comme présentant des enjeux particuliers.

La commune de SAINT-MARTIN-DU-MONT compte quatre passages à niveau sur son territoire.
Parmi ceux-ci, le **passage à niveau n°37 – Le Mollard (PN 37)**, est identifié comme présentant
un niveau de dangerosité particulier.

Dans le cadre du dispositif de sécurisation, SNCF Réseau a procédé à l'installation d'un mât
destiné à la vidéoprotection de son installation ferroviaire, implanté aux abords du passage à
niveau n°37, sur une emprise foncière appartenant à la commune. L'intégralité des coûts liés à la
mise en place, au fonctionnement, à l'entretien et à la maintenance de cette installation est prise
en charge par la SNCF.

Madame le Maire indique par ailleurs que plusieurs rencontres ont eu lieu sur site entre la
commune, la SNCF et le Département afin de mettre en place une sécurisation adaptée de ce
passage à niveau. À l'issue de ces échanges, et en concertation avec le Département, la SNCF et la
commune, il a été convenu la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale aux abords
immédiats du passage à niveau selon le schéma suivant :

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20261016-DEL20260709-062-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026



Il est précisé que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action n°3 « Sécuriser les passages à niveau par des mesures d'aménagement » du plan d'actions visant à améliorer la sécurisation des passages à niveau, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) dispose d'une enveloppe annuelle destinée au financement de ce type d'opération.

Après transmission des devis relatifs aux travaux envisagés, la commune a été informée qu'une prise en charge à hauteur de 50 % du montant des travaux pourrait être accordée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de sécurisation du passage à niveau n°37 – Le Mollard
- **APPROUVE** la mise en place de la signalisation verticale et horizontale telle que présentée sur le schéma
- **AUTORISE** Madame le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, en lien avec le Département et SNCF Réseaux
- **AUTORISE** Mme la Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention de la DREAL

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 12 octobre 2026





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARR. DE BOURG EN BRESSE

CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 12 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19	19

Date de la convocation

5 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation

5 octobre 2026

N° acte : DEL20260709-063

L'an deux mil vingt six
et le douze du mois d'octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE Michèle, TROIANO Matthieu, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, Alexandra POUARD, TERRAILLON Denis, SIVIGNON Morgane, MOISSONNIER Boris, Marc PICARD

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Marc PICARD

ALARMES et TELESURVEILLANCE des BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de renforcer la sécurité des bâtiments communaux, il a été demandé à la société **S.A.M.S Protect Aura**, prestataire de la commune en matière de systèmes d'alarme, d'établir des devis concernant la mise en sécurité et la télésurveillance de plusieurs bâtiments communaux, à savoir :

- la mairie ;
- les ateliers techniques ;
- les écoles

Les prestations proposées comprennent la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements nécessaires à la sécurisation des locaux, ainsi que la mise en place d'un dispositif de télésurveillance permettant de déclencher une intervention en cas d'alarme.

Pour chaque bâtiment concerné, les coûts liés à la télésurveillance sont les suivants :

- Reconnaissance de site : 55 € HT
- Abonnement annuel de télésurveillance : 408 € HT
- Abonnement annuel carte SIM : 144 € HT
- Abonnement annuel de levé de doute vidéo : 204 € HT
- Intervention sur alarme (prix unitaire) : 90 € HT

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20261016-DEL20260709-063-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Le coût des équipements et de leur installation est de :

- Ateliers : 840 € TTC
- Mairie : 2 040 € TTC
- Ecole primaire : 1 680 € TTC
- Ecole maternelle : 1 860 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les devis établis par la société S.A.M.S Protect Aura relatifs à l'installation de système d'alarme et à la mise en place de la télésurveillance ainsi que les abonnements associés ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les devis correspondants ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations ;

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 12 octobre 2026

**Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE**





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARR. DE BOURG EN BRESSE

CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 12 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19	19

Date de la convocation
5 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation
5 octobre 2026

N° acte : DEL20260709-064

L'an deux mil vingt six
et le douze du mois d'octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE Michèle, TROIANO Matthieu, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, Alexandra POUARD, TERRAILLON Denis, SIVIGNON Morgane, MOISSONNIER Boris, Marc PICARD

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Marc PICARD

VENTE DE TERRAINS à M. LAURENT Mathias

Madame le Maire informe le Conseil municipal que **M. LAURENT Mathias** a fait part de son souhait d'acquérir plusieurs parcelles appartenant à la commune, situées Route du Colombier, à proximité immédiate du local technique.

Les parcelles concernées sont F 1763 – 70 m² ; F 1762 – 110 m² ; F 1759 – 115 m² ; F 1758 – 247 m².

La superficie totale est de **542 m²**

Madame le Maire précise que ces terrains sont situés en **zone N (zone naturelle)** au PLU.

Il est également précisé que l'ensemble des frais liés à la vente, notamment les frais de notaire et les éventuels frais annexes à la transaction, seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR et 2 ABSTENSIONS :

- **ACCEPTE** la vente des parcelles F 1763, F 1762, F 1759 et F 1758 à M. LAURENT Mathias
- **FIXE** le prix de vente à **1 000 € TTC**, frais de notaire à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à la vente

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 12 octobre 2026





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARR. DE BOURG EN BRESSE

CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 12 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19	19

Date de la convocation

5 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation

5 octobre 2026

N° acte : DEL20260709-065

L'an deux mil vingt six

et le douze du mois d'octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE Michèle, TROIANO Matthieu, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, Alexandra POUARD, TERRAILLON Denis, SIVIGNON Morgane, MOISSONNIER Boris, Marc PICARD

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Marc PICARD

SECURISATION DU CHEMINEMENT DES ENFANTS ENTRE L'ECOLE ET LE NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de construction du nouveau restaurant scolaire doivent être achevés le 15 octobre. Les opérations de nettoyage, d'aménagement, ainsi que l'installation du mobilier et des équipements, seront réalisées durant les vacances scolaires de la Toussaint. L'ouverture du nouvel équipement est ainsi prévu à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint.

Madame le Maire précise qu'afin d'assurer le déplacement quotidien des enfants entre l'école et le nouveau restaurant scolaire dans des conditions optimales de sécurité, il est indispensable de prévoir un cheminement adapté, permettant de limiter les risques liés à la circulation et de garantir la sécurité des élèves durant leurs déplacements.

À cet effet, la commission scolaire a étudié différentes possibilités d'aménagement et propose :

- la mise en place d'une chaîne traversante rouge et blanche « Chemin de Pommier » en amont et en aval du parking
- la matérialisation d'un cheminement piéton le long de la haie du parking « Chemin de Pommier » avec des barrières de sécurité et une modification de l'emplacement des places de parking

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la mise en place de la sécurisation du cheminement menant les enfants du groupe scolaire au nouveau restaurant scolaire

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20261016-DEL20260709-065-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

- **VALIDE** les deux propositions de la commission scolaire, c'est-à-dire dans un premier temps la mise en place des chaines de sécurité en amont et en aval du parking et, si nécessaire, dans un second temps la création du cheminement piéton
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette sécurisation des enfants et à signer les devis et documents correspondants

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 12 octobre 2026

**Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE**





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARR. DE BOURG EN BRESSE
CANTON DE CEYZERIAT

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINT MARTIN DU MONT

Séance du 12 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19	19

Date de la convocation
5 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation
5 octobre 2026

N° acte : DEL20260709-066

L'an deux mil vingt six
et le douze du mois d'octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Françoise LEGOUGE, Maire**

PRESENTS : PICQUIER Jean-François, BERNARD Nathalie, VIEUDRIN Pascal, BOUDET Valérie, VITSE Michèle, TROIANO Matthieu, GAUTHIER Isabelle, CHARREL Sylvain, BARATAY Gaëlle, BOUVET Bernard, DURO VENTURA Santo, MATHY Régine, PROVENS Rémi, Alexandra POUARD, TERRAILLON Denis, SIVIGNON Morgane, MOISSONNIER Boris, Marc PICARD

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Marc PICARD

DEPLACEMENT DES JEUX POUR ENFANTS de L'ESPACE DETENTE DE SALLES

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors de la précédente séance, une réflexion avait été engagée avec les adjoints concernant le déplacement des jeux pour enfants actuellement installés sur l'espace détente de Salles.

En effet, des difficultés ont été constatées sur cet emplacement en raison de la faible perméabilité du terrain, rendant son aménagement et son entretien plus contraignants. Par ailleurs, la proximité de la route, du lavoir et du terrain de boules nécessite la mise en place de dispositifs de protection adaptés, notamment de barrières de clôture conformes aux normes en vigueur, afin de garantir la sécurité des enfants. Les devis réalisés pour ces aménagements représentent un coût important.

Au regard de ces éléments, il est proposé de déplacer les jeux pour enfants vers l'espace clos situé à proximité de la salle du Farget, accessible par un portillon.

Ce nouvel emplacement présente l'avantage de disposer d'un espace délimité et de permettre le regroupement des équipements destinés aux enfants et aux activités sportives de la commune, à proximité du centre de loisirs et du terrain de football.

Madame le Maire précise également que l'espace actuellement occupé par les jeux sur le site de Salles pourrait être réaménagé par la plantation d'arbres, afin de créer davantage de zones ombragées et d'améliorer le confort des usagers de cet espace.

Cette solution permettrait ainsi d'optimiser l'utilisation des espaces communaux, tout en améliorant la sécurité des enfants et en limitant les dépenses liées à l'aménagement du site actuel.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20261012-DEL20260709-066-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENSIONS :

- **APPROUVE** le principe de déplacement des jeux pour enfants vers l'espace clos de la salle du Farget et la plantation d'arbres à l'espace détente de Salles

FAIT et DELIBERE à SAINT MARTIN DU MONT, le 12 octobre 2026

**Le MAIRE,
Françoise LEGOUGE**

